

Département NORD
Canton GRANDE- SYNTHE
Commune GRAVELINES

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

N° 2023/155

DECISION MUNICIPALE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

MARCHÉ D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE, DE VENTILATION, DE CLIMATISATION, DE PRODUCTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE ET DE TRAITEMENT D'EAU DES BÂTIMENTS COMMUNAUX
GROUPEMENT VILLE DE GRAVELINES/RÉGIE GRAVELINOISE DES ÉQUIPEMENTS DE SPORTS ET DE LOISIRS
LOT 3 : CHAUFFERIES ET PRODUCTIONS DE FROID
ACTE MODIFICATIF N°2

1.1 - Marchés Publics

Le Maire de GRAVELINES,

Vu les dispositions des Articles **L.2122-22-4°** et **L.2122-23** du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du **29 juin 2022** portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

Vu le Budget Primitif **2023** de la Commune voté le **14 Avril 2023**,

Vu l'inscription à l'Article **60613** du Budget Principal,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du **18 novembre 2020** autorisant le Maire à conclure avec la Régie Gravelinoise des Equipements de Sports et de Loisirs un groupement de commande en vue de la passation et l'exécution d'un marché public,

Vu les décisions municipales n°**2021/071** et n°**2023/119** en date du **7 juin 2021** et **3 octobre 2023** relative au marché d'exploitation des installations de chauffage, de ventilation, de climatisation, de production d'eau chaude sanitaire et de traitement d'eau des bâtiments communaux lot **3 - chaufferies et productions de froid** avec la société **ENGIE SOLUTIONS**,

Considérant que les missions P3.2 du marché ont pour objectif les prestations de gros entretien et de garantie totale des installations techniques et notamment le renouvellement des équipements confiés dans le cadre d'un plan pluriannuel,

Considérant la nécessité d'actualiser et d'optimiser les installations et les équipements des prestations P3.2 prévues dans la projection du compte de renouvellement des équipements confiés pour les années sortantes et à venir,

DECIDE :

Article 1^{er} : De signer l'acte modificatif n°2 au lot **3** – chaufferies et productions de froid - afin de prendre en considération les modifications apportées dans la projection du compte de renouvellement des prestations P3.2 suivantes :

- **Plus-values P3.2** pour les sites école ZAC1 et école Pont de Pierre : **+ 102 710 € HT**
- **Moins-values P3.2** pour les sites école ZAC1, école ZAC2, école Anatole France, école des Islandais, école Michelet Trollé, école Pont de Pierre, restaurant Trollé et service régie urbaine : **-102 710 € HT**

L'actualisation du plan de renouvellement est réalisée au sein d'une nouvelle annexe 5B de l'acte d'engagement qui remplace le précédent.

Département NORD
Canton GRANDE- SYNTHE
Commune GRAVELINES

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

N° 2023/155

DECISION MUNICIPALE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**MARCHÉ D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE, DE VENTILATION, DE
CLIMATISATION, DE PRODUCTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE ET DE TRAITEMENT D'EAU DES
BÂTIMENTS COMMUNAUX
GROUPEMENT VILLE DE GRAVELINES/RÉGIE GRAVELINOISE DES ÉQUIPEMENTS DE SPORTS ET DE
LOISIRS
LOT 3 : CHAUFFERIES ET PRODUCTIONS DE FROID
ACTE MODIFICATIF N°2**

1.1 - Marchés Publics

Article 2 : La présente décision sera :

- Inscrite au registre des délibérations ;
- Mise en ligne sur le Site Internet de la Ville ;
- Transmise au Sous-Préfet de Dunkerque ;
- Transmise au Comptable des Finances Publiques.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable des Finances Publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à GRAVELINES, le 04/12/2023
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Bertrand RINGOT